



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DIPA DU 18 DECEMBRE 2023

Ce CSAL fait suite au boycott de la première convocation le 7 décembre dernier en raison d'une première réunion relative aux JO à la Direction Générale qui fut très en deçà des attentes des agents.

Ce compte rendu reprend les informations communiquées par l'administration et nos commentaires CGT, bonne lecture.

POINTS SOUMIS AU VOTE

1. Approbation de PV

- **PV du 24 mars 2021**

Vote

POUR : CFDT, UNSA, SOLIDAIRES

ABSTENTION : CGT

Notre abstention s'explique par la retranscription des questions diverses sous la forme d'un tableau dans lequel seules les réponses de l'administration apparaissent et sans les débats qu'elles ont pu suscitées. D'ailleurs, ces débats sont également absents du procès verbal de séance qui est le seul document opposable.

- **PV du 19 septembre 2023**

Vote

POUR : CFDT, SOLIDAIRES, CGT

ABSTENTION : UNSA

- **PV du 9 octobre 2023**

Vote

POUR : CFDT, SOLIDAIRES, CGT, UNSA

2. Approbation du règlement intérieur du CSAL DIPA

Le règlement intérieur fixe le cadre et les règles de fonctionnement des réunions institutionnelles, c'est donc un document très important.

A la DIPA, il y aura du changement en 2024,

- les débats seront enregistrés
- le directeur interrégional souhaite un ordre du jour tenable, il propose de réduire le nombre de questions diverses à 3 par organisations syndicales.

Pour la CGT, la restriction des droits syndicaux avec la fin du doublement du temps de préparation et de compte rendu n'est que le résultat d'une politique globale qui vise à affaiblir les organisations syndicales.

La loi de transformation de la fonction publique (août 2019) en est la parfaite illustration.

Comme souligné dans notre déclaration liminaire, les documents désignés comme les annexes du règlement intérieur et validés par la directrice générale lors du CSAR du 28 septembre dernier n'ont pas été communiqués dans les documents de travail.

*Il s'agit de la **circulaire d'application** qui prévoit les mesures dérogatoires au règlement intérieur et qui le complète, du **guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets**, du guide «**AGIR FACE A UN EVENEMENT GRAVE**» qui doit être à disposition dans les services et présenté en réunion de service et de la **fiche outil** qui doit contenir des informations locales et qui n'était pas complétée avec les informations DIPA.*

Nous avons demandé le respect des engagements pris par la directrice générale et la raison pour laquelle, à la DIPA, ces documents n'avaient pas été présentés aux organisations syndicales ?

La réponse de la DI à cette dernière question n'a pas été très claire toutefois le directeur interrégional a voulu nous rassurer en affirmant que ces documents seraient annexés au règlement intérieur.

Sur la proposition d'un ordre du jour tenable la CGT n'y est pas opposé, bien au contraire. Nous rappelons qu'en 2022, l'ancien directeur interrégional avait inscrit 12 points à l'ordre du jour d'une réunion que nous avons fait annuler.

Sur la limitation des questions diverses (3 par organisation syndicale), nous n'y sommes pas opposés, nous soulignons toutefois que le nombre de questions devra parfois pouvoir tenir compte l'actualité.

3. Approbation du projet de fermeture partielle de la caisse de la RI de la DIPA

A compter du 1^{er} janvier 2024, la direction souhaite la fermeture de la caisse le samedi en le justifiant par une activité proche de 0 (3 opérations en 2022, aucune depuis juillet 2023).

Il n'y aura pas de changement dans les effectifs (au total, 6 agents dont 4 en horaires administratifs et 2 en horaires longs) Depuis que les bureaux disposent de terminaux bancaires, la caisse est ouverte pour les occasionnels et certains professionnels qui paient en numéraire .

Suite à la question CGT sur la durée dans le temps de cette fermeture, le directeur interrégional a répondu qu'elle serait définitive.

3 recrutements sont en cours à la recette, ils ne seront pas affectés à la caisse et seront en horaires administratifs.

Pour la CGT, cette fermeture le samedi est une atteinte à la mission de service public, en effet, peu importe le nombre d'opérations quand on parle de mission de service public.

De plus, le samedi permettait aux collègues d'effectuer des opérations de vérification notamment pour les fins de mois, cette charge de travail sera donc reportée en semaine .

Sur les effectifs, il s'agit clairement d'un gâchis, la fermeture le samedi n'est que la variable d'ajustement du sous effectif et du manque d'attractivité de la recette.

Nous avons soulevé la question des horaires de la caisse les jours de la semaine où aucun agent en horaires longs ne serait coté? Quid du fret récupéré tardivement ou du paiement d'une amende en numéraire?

Réponse du DI : la fermeture aura lieu à 17h30, nous rappelons que les BC ayant un guichet sont ouverts jusqu'à 20h, la caisse ne serait donc pas en adéquation. Toutefois, sur ce point, le DI va mener une réflexion avec le receveur .

Vote

CONTRE : CFDT, SOLIDAIRES, CGT, UNSA

4. Approbation du projet de transfert du service comptable de la FRHL au PLI de la DIPA)

Pour le directeur interrégional, ce transfert des 4 ER et des 4 effectifs réels au PLI participe à un meilleur suivi, pilotage et à une meilleure lisibilité de l'organisation interne et externe.

Le projet de rattachement au PLI a été envisagé bien avant l'annonce nationale d'une centralisation de la gestion CHORUS à Metz, le portefeuille de gestion évoluera mais pas d'ici la centralisation nationale. C'est une garantie pour nos collègues.

A l'occasion des échanges, nous avons appris l'existence du projet « ambition DIPA ».

Nous notons la cohérence de rattacher la comptabilité au PLI mais des questions subsistent, le départ au TIM de notre collègue cadre A qui avait une délégation sera-t-il remplacé ?

La direction nous informe qu'un recrutement est en cours (détachement d'une personne qui a déjà travaillé sur CHORUS).

Suite à l'information sur l'existence du projet « ambition DIPA », la CGT a demandé à en avoir communication, refus de la direction car «il s'agit d'un projet de travail DI-DG».

Il serait pourtant intéressant pour tous les agents de la DIPA de connaître les projets de leur administration qui vont impacter leur quotidien de travail.

Vote

POUR : CFDT, CGT

ABS : SOLIDAIRES, UNSA

POINTS D'INFORMATION

1- programmation des travaux du CSAL pour l'année 2024

La directeur interrégional nous a informé que l'agenda DIPA du 1er semestre serait communiqué après parution de celui de la direction générale.

Seul celui de janvier 2024 est connu :

- **9 janvier** : Formation Spécialisée spéciale (restitution de la délégation d'enquête suite à l'évènement grave qui s'est produit à la BSER)
- **11 janvier** : Comité Social d'Administration
- **19 janvier** : Formation Spécialisée
- **23 janvier** : Groupe de Travail «attractivité»

Comme souligné dans notre déclaration liminaire, la CGT a demandé le bilan des LDG, la déclinaison du rapport social et un point immobilier.

*Sur le sujet de l'attractivité, nous avons rappelé que **toutes** les organisations syndicales étaient engagées pour l'obtention de la prime de fidélisation du 93, le faible nombre de demandes de mutations au TAM est inquiétant. La question des départs de la DIPA doit aussi être examinée.*

Nous souhaitons que le groupe de travail « attractivité » prévu en janvier ne soit pas une coquille vide. Au delà des réflexions et des diagnostics, nous espérons que la direction aura des propositions concrètes.

Nous avons redit que l'accueil des agents de la Cellule de Sécurité Sanitaire n'avait pas été bon. En effet, apprendre le jour de son arrivée à la DIPA son régime de travail, qui plus est, un régime atypique (travail le dimanche, horaires hors protocole) n'est pas acceptable. C'est aussi cela l'attractivité.

Quoiqu'en dise la direction, le risque est que les agents, une fois la période obligatoire en poste passée, demandent une mutation.

2- Présentation de l'audition de service

La DIPA expérimente l'audition de service qui devait être mise en place au 1^{er} juillet mais qui a été reportée au 1^{er} octobre. Pour la direction générale, c'est l'occasion de revoir la procédure de l'interrogatoire écrit sur 882. Des formations ont eu lieu avec le bureau RH1.

Pour la direction, l'audition de service est une modalité de recueil d'information et de faits. Ce n'est pas une mise en cause.

Les nouveautés : tout agent qui sera entendu aura un délai de prévenance de 24h (tel et mail) avec l'information de l'objet de l'entretien, la retranscription des échanges se fera sur format numérique immédiat. Le nombre de participants est élargi (interrogateur, témoin muet représentant de l'administration et représentant de l'agent).

Au début de l'audition, les droits de l'agent seront rappelés.

L'audition de service ne pourra pas être reportée en fonction des disponibilités et sera inscrite à l'ordre de service. Selon les circonstances de l'affaire, une copie de l'audition pourrait ne pas être remise.

Malgré le discours rassurant de la direction sur cette modalité de recueil d'informations et de faits, les retours que nous avons est que c'est un exercice qui n'est pas anodin, qui est marquant voire traumatisant.

Assisterons nous à un véritable changement de cette procédure administrative qui jusqu'à présent était plutôt inquisitoire avec des questions souvent à charge ?

Quand la décharge est souvent dans la dernière question de l'interrogatoire «avez vous quelque chose à ajouter », ce n'est pas suffisant.

La CGT a demandé que l'accent soit mis sur la formation des interrogateurs qui ne sont pas des procureurs et qui ne doivent pas se comporter comme tels.

Nous avons noté le progrès sur le délai de prévenance de 24h qui est toujours mieux qu'une embuscade (audition en sortie de vacation de nuit) mais qui reste insuffisant notamment pour la disponibilité du représentant de l'agent.

Enfin, puisqu'il s'agit d'une expérimentation, nous avons demandé à avoir un bilan.

QUESTIONS DIVERSES CGT

1-Quelles solutions envisagent l'administration face aux difficultés de stationnement sur le petit parking devant le 3701?

Beaucoup d'agents venant en FP au 3701 ont pu constater les difficultés de stationnement sur le petit parking. Le DI a refusé d'évoquer ce sujet avec ADP notamment pour une mise à disposition de la zone libre sur le côté du parking.

Afin de pallier à ces problèmes de stationnement, un certain nombre de cartes du parking PJ sont disponibles pour les agents au service de la FP.

2-Lors du dernier CSAL, la CGT avait évoqué les mauvaises conditions d'accueil des douaniers aux UMJ, l'administration devait reprendre rendez vous avec la responsable des UMJ, le contact a-t-il pu être renoué ?

Ce sujet est problématique depuis trop longtemps. Le DI s'est déplacé aux UMJ en novembre afin de rencontrer le médecin cheffe.

Le DI a proposé que les agents remettent les infracteurs après 20h00 à la DOPC puis reprennent la procédure le lendemain matin, ce schéma a été validée par la sous directrice JCF.

Autre piste, l'OFASST réfléchit à aménager les horaires de ses équipes avec une fin de service à 20h. On avance, c'est une affaire que nous manquerons pas de suivre.

3-Nous souhaiterions avoir des informations sur le terminal des hospitalités qui entrera en fonction en 2024. Quel sera l'impact pour l'organisation du T1 ?

Ouverture prévue juin 2024, c'est la BSE T1 sur le créneau 05h30-23h00 horaires qui fera contrôles. Local douane et un local PCZSAR sont prévus, stationnement côté piste.

Le périmètre des interventions n'est pas défini : occasionnelle ou permanent ? La direction attend la volumétrie de ce terminal.

Des Effectifs seraient demandés à la DG si ce nouveau point frontière avait beaucoup de flux et de trafics.

La CGT s'inquiète pour le T1 qui est déjà en sous effectif.

4-suite à l'annonce du départ d'Orly des 3 lignes Air France vers l'outre mer (Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Saint-Denis de La Réunion), une réflexion est-elle entamée sur les conséquences pour les services douaniers?

Aucune réflexion n'est engagée pour l'instant

5-Comment se passe la récupération du petit matériel (piles, cartouches d'encre, ampoules...) dans les services? Des boîtes de recyclage pourraient-elles être mises à disposition ?

La direction va étudier la question afin de mettre à disposition dans les services des bacs de récupération.

Au total, 23 questions diverses ont été posées par les organisations syndicales :

Application VISIT sur des smartphones en janvier à Banale, l'équipement de la salle de prélèvement à Banale est en cours, les effets du vestiaire CO seront distribués d'ici peu, l'éclairage à Sogaris va être revu, de nouvelles imprimantes vont être commandées pour les besoins spécifiques de certains services (PEC et CDP), les problèmes de livraisons des fournitures sont dus aux fournisseurs, l'utilisation des véhicules de services est possible dans le cadre des missions du service (FP par exemple), un point sera fait à Orly avec le directeur régional qui l'interdit, programmation immobilière 2024, qualité de l'air à FRH, FP chef de bord BSERI sur la N2, enveloppe des compensations exceptionnelles, postes vacants DIPA, FP RD à Orly, horaires de la BILC d'Orly (note suspendu suite à l'action de la CGT), PV tabac égyptien (en attente d'une réponse de JCF1), carence dans les vacations de nuit au Bourget (DI : Oui, les carences vont continuer), local syndical à Orly (un local a été trouvé en zone Juliette), 2 caméras à la BSERI ? Où sont les bandes ? (c'est la Société TTS qui les gère, les bandes sont conservées 30 jours, puis supprimées, avec un retour d'images au CODA), communication de l'audit Bourget (DI : c'est un audit de l'IS, donc non communicable).

N'hésitez pas à faire remonter vos questions et besoins pour les prochains CSAL sur notre boîte mail :

snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.f